

Nous avons à St-Hugues un homme "*remarquable*," qui soigne le mal de matrice, autrement dit "*le beau mal*," parcequ'il est connu comme étant le septième garçon. Il paraît qu'il y a un don attaché à ce numéro dans la famille, pourvu qu'il soit mâle. Il est consulté de bien loin. Il va même en pays étranger. Il ne demande rien, dit-il, pour ses services, mais il accepte toujours un petit *bonus* qu'il faut prendre garde d'oublier.

Quel concert d'absurdités ! Que fait-on pour obvier à cet état de choses ridicules ou immorales ? Presque rien. Je vois sur l'UNION MÉDICALE de Montréal, No. de septembre 1892, que le Bureau provincial, lors de son assemblée générale en mai dernier, a pris en sérieuse considération la question de l'encombrement professionnel. Encore des promesses, on nous en fait depuis vingt ans. — Le seul moyen de réussir une bonne fois, serait de nommer un comité permanent avec des inspecteurs qui visiteraient la province de temps à autre, tous les deux ou trois ans, et seraient chargés de faire les investigations et de poursuivre au nom du Collège. On pourrait nommer cette organisation : "*Bureau ou Comité de police médicale*."

Il y a un proverbe qui dit : "Quand une chose intéresse tout le monde, elle n'est l'affaire de personne." Voilà pourquoi il faudrait une organisation spéciale. Les gouvernements ont bien de ces officiers, pour surveiller certaines administrations ou bureaux publics. D'autres recherches sont aussi confiées à des détectives suivant les circonstances.

Au charlatanisme, on a ajouté un autre abus ou une autre illégalité, au vu et au su de tout le monde. Voici ce qui arrive tous les ans. Les universités font l'examen de leurs élèves à la fin des cours. Après un examen satisfaisant, les diplômes de ces universités sont octroyés aux candidats heureux, et cela avant l'assemblée générale du Bureau provincial, laquelle a lieu deux fois par an. Comme la loi veut que ces diplômes soient présentés au Bureau qui seul a le droit de donner la licence *ad praticandum*, plusieurs aspirants ne peuvent le faire à temps, ayant échoué à leurs examens, et obligés qu'ils sont de les répriser plus tard pour avoir droit à ces diplômes. Tout de même, dans l'intervalle des deux assemblées du Bureau, ces jeunes médecins en herbe arrivent pompeusement dans les villages, ouvrent un cabinet de praticien, sans être autorisés par la loi, avec un diplôme universitaire, mais sans licence. Et si les vrais médecins pratiquants leur font remarquer leur fautive position ou leur trop grand empressement, ils répondent par des injures. Ils nous accusent de manquer de délicatesse ou de libéralité à leur égard. Ils vont jusqu'à dire que c'est de la persécution ou de la lacheté. J'ai possédé cet été dans nos environs deux de ces jeunes diplômés sans licence. Je